



## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 21 janvier 2014, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir un crédit d'étude au Conseil administratif de CHF 110'000.- destiné au financement du processus de révision du concept général de l'affichage sur le territoire communal carougeois. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense au moyen de 2 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2015 sous rubrique 79.331.

**(DA85-2013)** Décision prise à l'unanimité.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 104'000.- destiné à l'étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation-construction de la piscine de la Fontenette. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**(DA97-2013)** Décision prise à l'unanimité.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 mars 2014.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :  
Anne Hiltbold